

*15 mai 2009*

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M<sup>mes</sup> Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 17 mars 2008, intitulée: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Claudia Heberlein Simonett.**

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 27 janvier, les 17 et 24 mars 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler, pour étudier cet objet. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- que la mobilité douce doit être favorisée en ville de Genève;
- que l'usage du vélo se généralise;
- qu'une grande quantité de vélos est entreposée de façon sauvage;
- que la place de la Navigation devient un nouveau pôle du quartier des Pâquis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un projet de parc à vélos dans les abords immédiats de la place de la Navigation.

### **Séance du 27 janvier 2009**

*Audition de M. Alain de Kalbermatten, motionnaire*

M. de Kalbermatten rappelle que la place de la Navigation a été modifiée, il y a quelques années, sans qu'on y ait installé un aménagement pour les vélos qui, pourtant, sont particulièrement nombreux dans ce quartier. Par conséquent, on constate un amas de vélos sur cette place, ce qui, à son avis, donne l'image d'une ville peu ordonnée et engendre un sentiment d'insécurité. Il précise, en réponse aux questions des commissaires, qu'environ 50 vélos stationnent sur la place et qu'il n'a pas imaginé une solution particulière, mais qu'il pense que c'est à la commission de réfléchir au système adéquat (marquage au sol ou arceaux antiviol) et aux architectes-urbanistes d'imaginer une solution.

### **Séance du 17 mars 2009**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Roberto Daverio, collaborateur dans ce même service*

M<sup>me</sup> Giraud déclare que cette problématique est très localisée car, dans un rayon de 100 m autour de la place de la Navigation, on dénombre 24 arceaux à vélos sur les 68 places deux-roues et 643 places vélos en total dans le quartier, ce qui est une offre relativement bonne. Une vingtaine de places ont été ajoutées en septembre. Elle montre une image de la structure légère posée aux abords de la place de la Navigation.

A l'interrogation d'une commissaire concernant la problématique du stationnement des deux-roues motorisés, M<sup>me</sup> Giraud précise qu'il serait préférable de répartir les places en les redimensionnant afin d'optimiser le nombre d'entre elles. M. Daverio ajoute qu'une nouvelle répartition des places permettrait de densifier le nombre de vélos sur une place, sans diminuer le nombre de places pour les deux-roues motorisés. M<sup>me</sup> Giraud rappelle qu'un travail est effectué auprès des autorités afin d'améliorer la verbalisation des stationnements des deux-roues motorisés qui sont parqués sauvagement. Les places vides à la rue de Berne découlent du fait que le concept prévoyait que les cyclistes pouvaient faire 100 m à pied mais que, en réalité, ils préfèrent se garer droit devant leur destination.

M<sup>me</sup> Giraud juge que, de manière indirecte, la Ville a déjà répondu à la motion, puisqu'il y a eu plusieurs demandes des riverains convergentes à la motion, auxquelles la Ville a essayé de répondre immédiatement et qu'il s'agit bien de solutions pérennes, mais qui n'excluent pas un aménagement plus raffiné.

A la question d'une commissaire concernant d'autres projets envisagés dans le quartier, M<sup>me</sup> Giraud répond qu'une piétonisation du cœur du quartier est envisagée, mais qu'un tel projet nécessitera des années. M. Daverio ajoute qu'une étude est en cours sur les zones de rencontre.

Une discussion se déclenche autour d'un éventuel favoritisme dû au fait que quelques associations de quartier se font plus entendre que d'autres.

### **Séance du 24 mars 2009**

*Discussion et vote*

Les Verts déclarent que cette motion est excellente et qu'ils l'acceptent afin de marquer leur contentement, tout en jugeant que ce que demande la motion a déjà été partiellement réalisé. L'Union démocratique du centre votera également

la motion. Les socialistes partagent l'opinion évoquée, mais regrettent tout de même l'absence d'égalité de traitement entre les quartiers. Ils pensent, en plus, qu'il serait judicieux de prévoir un aménagement plus harmonieux avec le quartier. Mais cette solution est pragmatique, car elle évite une demande d'autorisation de construire, répliquent les Verts.

Le Parti démocrate-chrétien se déclare frappé que les deux-roues motorisés soient sanctionnés par la solution apportée pour les vélos. Il leur est répondu que, comme la solution proposée se trouve sur un trottoir, il serait illégal d'y stationner les deux-roues motorisés.

Mise aux voix, la motion M-765 est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 UDC, 2 DC, 1 L, 1 R).